

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 002-501/11/CC

■ Approbation de l'avenant n°10 à la concession d'aménagement n°95/005 "Arnavaux Activités" à Marseille(14ème arrondissement) et approbation du bilan de pré-clôture
DDEAI 11/6461/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération 94/830/U, du 21 novembre 1994, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé la concession d'aménagement " Arnavaux Activités", relative à l'ancien terrain de l'Européenne de Soufres Industriels, situé boulevard de la station (13014), confiée à la SEML Marseille Aménagement.

Cette concession n°95/005, d'une durée de 4 ans, a été dûment notifiée le 11 janvier 1995.

Des avenants successifs ont modifié le traité de concession initial.

Par délibération ECO 3/1054/CC du 18 décembre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le CRAC au 31 décembre 2005, qui prévoit que la SEML Marseille Aménagement reversera à la Communauté urbaine MPM, à la clôture de l'opération, une somme estimée prévisionnellement à 642 849 euros TTC.

Par délibération ECO 006-1043/07/BC du 17 décembre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé l'avenant n °8, prolongeant la durée de la convention d'une année supplémentaire, et portant son échéance au 10 janvier 2010.

La Ville de Marseille a souhaité acquérir la quasi totalité du terrain d'assiette de la concession pour y installer la fourrière municipale.

Le protocole foncier de cession de ce terrain a été approuvé par le Conseil Municipal de Marseille le 29 juin 2009.

Afin de passer les actes correspondants à la cession à la Ville de Marseille du terrain de la fourrière municipale (réitération de l'acte authentique) et de procéder aux opérations de clôture de la concession, la durée de la concession a été prorogée d'une année supplémentaire, lors du conseil communauté du 23 décembre 2009, portant son échéance au 10 janvier 2011.

Il convient maintenant d'approuver le bilan de pré-clôture, et de prendre en compte la diminution globale de la participation de la Communauté Urbaine de 675 044,24 euros à 226 255,46 euros .

Le présent avenant n°10 a également pour objet de préciser les conditions de remboursement à la Communauté Urbaine du trop perçu de participation à l'équilibre du bilan d'un montant de 448 788,78 euros .

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, d'approuver l'avenant n°10 à la convention n°95/005 et le bilan de pré-clôture de la concession confiée à la SEML Aménagement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de pré-clôture de la concession n° 95/005 « Arnavaux Activités », confiée à la SEML Marseille Aménagement.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°10 ci-annexé à la concession n° 95/005 « Arnavaux Activités ».

Article 3 :

Le montant de la participation à l'équilibre de l'opération est ramené de 675 044.24 euros à 226 255.46 euros.

Article 4 :

La Communauté Urbaine bénéficiera du solde de l'opération qui s'élève à 448 788.78 euros.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 6 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté Urbaine – Nature : 7718, Fonction :90, sous-politique : B330.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI